

Fiche Signalétique

Material Name: Carbonate de Calcium DC CS 90

SDS #: F007

Date de publication: 03-December-2008

Page 1 of 5

* * Section 1 - Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise * *

Renseignements sur le fabricant

SPI Pharma

Chemin du Vallon du Maire

F - 13240 SEPTEMES-LES-VALLONS

téléphone: 33 4 91 96 36 00

télécopieur: 33 4 91 65 39 03

Urgence #: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Contact:

Christian Blasquez; e-mail: CBlasquez@spipharma.com

Patricia Delacrose; e-mail: pdelacrose@spipharma.com

Utilisation de la substance/préparation:

Nourriture/produits pharmaceutiques.

Numéro(s) d'enregistrement de la substance:

Aucune identifiée.

* * * Section 2 - Identification des dangers * * *

Classification de la substance/préparation

Selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, cette préparation n'est pas dangereuse.

DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Non classifié.

* * * Section 3 - Composition/informations sur les ingrédients * * *

EC #	Ingrédient / CAS #	Pourcentage	Symbols	Risks
232-679-6	Amidon de maïs 9005-25-8	1-100	-	-
207-439-9	Carbonate de calcium 471-34-1	1-100	-	-

Renseignements sur les ingrédients / Renseignements sur les ingrédients inoffensifs

Le produit est classifié selon l'Annexe IV de la directive 67/548/CEE.

Le produit est classifié selon la directive 1999/45/CE.

Numéro(s) d'enregistrement de la substance:

Aucune identifiée.

* * * Section 4 - Premiers soins * * *

Premiers soins : Yeux

Se rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste ou se développe, faire appel à un médecin.

Premiers soins : Peau

En cas de contact avec la peau, laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation se développe ou persiste, faire appel à un médecin.

Premiers soins : Ingestion

Si la substance est avalée en grandes quantités, faire appel à un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions.

Premiers soins : Inhalation

Si une irritation respiratoire apparaît après inhalation, s'exposer à l'air libre. Si les symptômes se développent ou persistent, faire appel à un médecin.

* * * Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie * * *

Risques généraux d'incendie

L'accumulation de poussières en suspension peut présenter un danger d'explosion ou d'incendie en présence d'une source d'inflammation.

Fiche Signalétique

Material Name: Carbonate de Calcium DC CS 90

SDS #: F007

Date de publication: 03-December-2008

Page 2 of 5

Tout moyen d'extinction approprié

Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Un débit soutenu d'eau peut répandre le produit brûlant.

Produits dangereux résultant de la combustion

En cas de décomposition, ce produit peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à faible masse moléculaire et des oxydes de calcium.

Matériel d'extinction du feu / Instructions

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

*** Section 6 - Procédures en cas de déversement ***

Procédures de confinement

Contenir le matériau rejet. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière. éliminer toutes les sources d'inflammation ou de produit inflammable pouvant entrer en contact avec ce matériau renversée.

Procédures de nettoyage

Aérer la zone contaminée. Balayer ou aspirer la substance qui s'est renversée. L'utilisation d'un absorbant humide est recommandée. Eviter la génération de poussières en suspension durant le nettoyage.

Précautions individuelles

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Précautions pour l'environnement

Ne pas rincer la substance en direction des égouts.

*** Section 7 - Manutention et entreposage ***

Procédures de manutention

Eviter toute projection de ce matériau dans les yeux. Se laver minutieusement après utilisation. Éviter la formation de poussières en suspension. Eviter de respirer les poussières de ce matériau. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes découvertes, particulièrement en cas de présence ou d'émission de poussières.

Procédures d'entreposage

Garder le récipient bien fermé et le stocker à l'air ambiant.

Usage spécifique

Nourriture/produits pharmaceutiques.

*** Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection personnelle ***

Directives relative à l'exposition

A: Renseignements quant au produit dans son ensemble

Les expositions devraient être minimisées en respectant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

B: Limites d'exposition des substances

Carbonate de calcium (207-439-9)

Portugal: 10 mg/m³ TWA (fraction inhalable, substances particulières ne contenant pas d'amiantes et < 1 % silice cristalline)
Espagne: 10 mg/m³ VLA-ED

Amidon de maïs (232-679-6)

ACGIH: 10 mg/m³ TWA
Belgique: 10 mg/m³ TWA
Grèce: 10 mg/m³ TWA (fraction inhalable); 5 mg/m³ TWA (fraction respirable)
Irlande: 10 mg/m³ TWA (total de poussière inhalable); 4 mg/m³ TWA (poussière respirable)
Portugal: 10 mg/m³ TWA
Espagne: 10 mg/m³ VLA-ED

Fiche Signalétique

Material Name: Carbonate de Calcium DC CS 90

SDS #: F007

Date de publication: 03-December-2008

Page 3 of 5

Contrôle de l'exposition professionnelle

L'aération doit être suffisante pour éliminer et éviter toute accumulation de poussières en suspension.

MATÉRIEL DE PROTECTION PERSONNELLE

Matériel de protection personnelle : Yeux/Visage

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ; porter des lunettes de protection contre les produits chimiques en cas d'émission de poussière

Matériel de protection personnelle : Peau

Aucun (aucune) nécessaire.

Équipement de protection personnel : mains

Porter des gants imperméables en cas de contact prolong.

Matériel de protection personnelle : Appareil respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

Matériel de protection personnelle : Général

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

*** Section 9 - Propriétés physiques et chimiques ***

Apparence:	Poudre blanche	Odeur:	Aucune
Etat physique:	Solide	pH:	9.9
Tension de vapeur:	Non applicable	Densité de la vapeur:	Non applicable
Point d'ébullition:	Non disponible	Point de fusion:	Non disponible
Solubilité (H2O):	Partiellement soluble	Densité:	Non disponible
Point d'éclair:	Non disponible	Méthode par point d'éclair:	Non disponible
Inflammation spontanée:	Non disponible	UFL:	Non applicable
LFL:	Non applicable		

*** Section 10 - Stabilité et réactivité ***

Stabilité Chimique

Stable.

Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussières en suspension, de substances incompatibles.

Matières à éviter

Ce produit peut réagir au contact d'agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition, ce produit peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures à faible masse moléculaire et des oxydes de calcium.

Polymérisation dangereuse

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

*** Section 11 - Propriétés toxicologiques ***

Toxicité aiguë

A: Renseignements quant au produit dans son ensemble

Ce produit peut causer une irritation mécanique. Aucune toxicité grave n'est à prévoir avec ce produit.

B: Analyse des ingrédients - DL50/CL50

Carbonate de calcium (207-439-9)

Oral LD50 Rat: 6450 mg/kg

Toxicité par administration répétée

Aucune information disponible pour le produit.

Fiche Signalétique

Material Name: Carbonate de Calcium DC CS 90

SDS #: F007

Date de publication: 03-December-2008

Page 4 of 5

Effets cutanés

Aucune irritation de la peau ne devrait survenir suite à une exposition unique et de courte durée à ce produit. Le contact prolongé ou répété peut produire certaines irritations.

Effets oculaires

Le contact peut produire une irritation mécanique. Aucune irritation importante n'est suspectée.

Effets lors de l'ingestion

Aucune toxicité n'est à prévoir en cas d'ingestion d'une petite quantité de produit.

Effets lors de l'inhalation

La surexposition aux poussières risque de provoquer une irritation du système respiratoire.

Cancérogénicité

A: Renseignements quant au produit dans son ensemble

Aucune donnée disponible sur la cancérogénicité de ce produit.

B: Cancérogénicité de la substance

Aucune des substances constituant cette préparation n'est listée par l'IARC, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne ou le Royaume-Uni.

Mutagénicité

Aucune identifiée.

Effets sur la reproduction

Aucune identifiée.

Neurotoxicité

Pas de données disponibles pour ce produit.

Autres renseignements sur la toxicité

Rien de disponible.

*** Section 12 - Données écologiques ***

Ecotoxicité

A: Renseignements quant au produit dans son ensemble

Pas de données disponibles pour ce produit. Ce produit n'est pas soluble dans l'eau. Éviter toute élimination dans les conduites d'eaux usées, les cours d'eau et la terre.

B: Analyse du composant -Ecotoxicité - Toxicité en milieu aquatique

Aucune donnée sur l'écotoxicité n'est disponible sur les composants de ce produit.

Mobilité

Pas de données disponibles pour ce produit.

Persistance et dégradation

Pas de données disponibles pour ce produit.

Potentiel bio accumulatif

Pas de données disponibles pour ce produit.

Autres effets adverses

Pas de données disponibles pour ce produit.

Devenir dans l'environnement

Pas de données disponibles pour ce produit.

*** Section 13 - Élimination des résidus ***

Instructions pour la mise au rebut

Éliminer comme refus spéciale conformément aux règlements locaux et nationaux.

Élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être recyclés localement ou évacué comme déchet.

*** Section 14 - Renseignements relatifs au transport ***

Règlements internationaux relatifs au transport

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses.

*** Section 15 - Données réglementaires ***

MARQUAGE ET ETIQUETAGE UE

Fiche Signalétique

Material Name: Carbonate de Calcium DC CS 90

SDS #: F007

Date de publication: 03-December-2008

Page 5 of 5

Symbole(s):

Aucune

PHRASES DE RISQUES

Aucune

CONSEILS DE PRUDENCE

Aucune

Informations sur l'évaluation de la sécurité chimique

Aucune identifiée.

Renseignements divers

A: Renseignements quant au produit dans son ensemble

Aucune information supplémentaire disponible.

B: Analyse chimique – Inventaire

Ingrédient / CAS	EC #	EEC	CAN	TSCA
Carbonate de calcium 471-34-1	207-439-9	EINECS	DSL	Oui
Amidon de maïs 9005-25-8	232-679-6	EINECS	DSL	Oui

***** Section 16 - Renseignements divers *****

Légende/Abréviations

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux). AICS = Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des produits chimiques). CAS = Chemical Abstract Service (Service des résumés analytiques de chimie). CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act. CFR = Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux aux États-Unis). CHEMTREC = Chemical Transportation Emergency Center (Centre d'information d'urgence sur les matières transportées aux États-Unis). DSL = Canadian Domestic Substance List. EINECS = European Inventory of New and Existing Chemical Substances. EPA = Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement aux États-Unis). HEPA = High Efficiency Particulate Air (filtre à particules à haute efficacité). HMIS = Hazardous Materials Identification System. IARC = International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre international de recherche sur le cancer). IDLH = Immediately Dangerous to Life and Health (Concentration présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé). MITI = Japanese Ministry of International Trade and Industry (Ministère japonais du Commerce extérieur et de l'industrie). NDSL = Canadian Non-Domestic Substance List (Liste canadienne des substances toxiques). NFPA = National Fire Protection Association. NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (Belgique : Institut pour la prévention, la protection et le bien-être au travail (PREVENT)). NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis). NTP = National Toxicology Program (Programme national de toxicologie aux États-Unis). OSHA = Occupational Safety and Health Administration. NA = Sans objet. SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act. TDG = Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses). TLV = Threshold Limit Value (VLE - Valeur limite d'exposition). TSCA = Toxic Substances Control Act. WHMIS = Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT - Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail).

Dates de révision des informations

Nouvelle fiche technique de sécurité.